



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**BUREAU DES PROCÉDURES PUBLIQUES**

**Commission de suivi de site « déchets »  
Compte-rendu de la réunion du 19 novembre 2021**

M. Bernard COUSIN, directeur de la direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la préfecture (DCPPAT), accueille les participants et ouvre la séance de cette commission de suivi de site « déchets » de la Seine-Maritime.

Liste des participants :

- M. Bernard COUSIN, directeur de la DCPPAT
- M. Emmanuelle MARTIN, Agence Régionale de Santé
- M. Abdelkader GACEMI, préfecture 76 – DCPPAT
- M. Christophe HUART, DREAL
- Mme Emilie GITZHOFER, DREAL
- M. Karim TERNATI, adjoint au maire de GRAND QUEVILLY
- M. Martial OBIN, adjoint au maire de PETIT-QUEVILLY
- M. Patrick MICHEZ, adjoint au maire de SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF
- M. Gérard GUILLOPE, adjoint au maire de SOTTEVILLE-LES-ROUEN
- M. Alain ROUZIES, association UFC QUE CHOISIR ROUEN
- M. Gilles SCOTTÉ, TRIADIS
- M. Jean-Luc DUVAL, SMEDAR
- M. Morgan PABLOS, SERAF
- M. Franck CHOPLIN, SERAF
- M. Julien LECANU, ATHALYS
- M. Olivier PASCOËT, Métropole Rouen Normandie
- Lieutenant Grégory GUICHENEY, SDIS

**ORDRE DU JOUR**

**(présentations DREAL / Exploitants adressés lors de l'invitation aux membres de la commission)**

- 1 – Approbation du compte-rendu de la CSS du 20/11/2020
- 2 – Présentation DREAL (actualités réglementaires, visites d'inspection depuis la dernière CSS)
  - 2.1 – Questions/réponses
- 3 – Présentations et bilan des faits marquants par les exploitants
  - 3.1 – Questions/réponses

## **Présentation DREAL**

La DREAL présente l'actualité réglementaire ainsi que le bilan des visites d'inspection depuis la dernière CSS en date du 20 novembre 2021.

M. ROUZIES demande l'envoi du diaporama, et souligne la problématique relative à la consultation du CoDERST qui devient facultative sur certains dossiers.

M. COUSIN indique que ce point et les modalités de mise en œuvre sont en cours de définition et seront exposées aux membres du CoDERST.

M. ROUZIES revient sur le mélange de boues et demande quel sera l'impact des conclusions MTD sur les incinérateurs locaux.

Mme GITZHOFER indique qu'il s'agit principalement des valeurs limites de rejet dans l'eau, du suivi du mercure dans les rejets dans l'air. Elle ajoute que sont concernés le SMEDAR, TRIADIS, et l'incinérateur des boues de la station d'épuration ÉMERAUDE. Elle termine en indiquant que le décret du 11 février 2021 permet de mélanger les boues en entrée de station d'épuration, et fait suite aux difficultés liées au COVID.

M. ROUZIES demande si les entreprises de la métropole ont déjà travaillé sur la nouvelle réglementation relative à la traçabilité, et demande où en sont les contrôles vidéo.

M. SCOTTÉ indique avoir mis en service des caméras sur les bennes en déchargement depuis le mois de juin, principalement pour des raisons de sécurité. Il indique que le système « track déchets » est en cours de modernisation.

M. LECANU indique que le plus compliqué est de sensibiliser les producteurs sur ces nouvelles dispositions.

## **Présentation STEP ÉMERAUDE par M. PASCOËT**

M. ROUZIES demande ce que deviennent les cendres.

M. PASCOËT indique qu'elles sont envoyées chez SERAF pour enfouissement.

M. ROUZIES souligne la mise en demeure, et s'étonne qu'une analyse des dispositifs de sécurité n'ait pas été réalisée.

M. PASCOËT indique que la visite de la DREAL a contribué à accélérer les mesures qui étaient en cours de planification.

M. ROUZIES demande pourquoi la convention ATMO est limitée à une durée d'un an ou 2.

M. CORTINOVIS indique qu'à partir de 2022, le système devrait devenir un programme global à tacite reconduction.

M. ROUZIES demande pourquoi la consommation de fioul a augmenté en 2021, et demande s'il est possible d'utiliser la chaleur produite par l'incinérateur VESTA proche pour déshydrater les boues.

M. PASCOËT indique que la déshydratation est faite par centrifugation, mais pas par chauffage et précise que la consommation de fioul diminue plus les boues sont déshydratées. Il ajoute que l'adjuvant de déshydratation a été modifié, et ses performances sont désormais meilleures. Il souligne qu'ÉMERAUDE n'a pas de levier sur les boues venant de l'extérieur et que la consommation de fioul a baissé en 2021.

M. ROUZIES demande que le tableau des mesures de rejet mentionne l'évolution sur plusieurs années.

M. HUART indique que les moyennes annuelles des 3 années précédentes seront mentionnées à l'avenir.

### **Présentation STEP SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF par M. PASCOËT**

M. ROUZIES demande si les mesures acoustiques au voisinage de l'installation résultent d'une plainte.

M. PASCOËT précise que ces mesures ont été faites en application de l'arrêté préfectoral, mais pas suite à plainte.

M. HUART indique au sujet du suivi des rejets de SO<sub>2</sub> que la qualification « QAL2 » est demandée pour tous les suivis de rejets à l'atmosphère, et que cette problématique pourrait se produire chez d'autres exploitants. Concernant le problème sur le rejet de CO, il indique que plusieurs actions ont été réalisées.

M. ROUZIES demande s'il est envisagé de procéder à de la méthanisation des boues.

M. PASCOËT indique qu'une étude est en cours sur ce sujet.

M. CORTINOVIS mentionne la vigilance à avoir sur le sujet des odeurs que peut provoquer un procédé de méthanisation.

### **Présentation U.V.E VESTA (SMEDAR) par M. DUVAL**

M. DUVAL ajoute à la présentation la mention d'une demande de dérogation sur les tonnages de déchets pour 2021, 2022, 2023, la mise en œuvre de « track-déchets ».

M. ROUZIES revient sur le dépassement de 5000 tonnes en 2020.

M. HUART souligne que cette dérogation porte sur le fait que les déchets recyclables n'ont pas été triés pendant la période du premier confinement, et ont été incinérés.

M. ROUZIES souligne que la ligne 1 émet plus de dioxine que les deux autres lignes et revient sur les incidents.

M. DUVAL indique que c'est dû à une défaillance du filtre à manches. Il ajoute que les DASRI ont été détournés pendant l'arrêt général usine de 2021, vers une autre unité (soit Orléans, soit région parisienne). Il précise au sujet de l'accident grave qu'il concerne un agent de maintenance qui est intervenu sur un tapis roulant sans respecter les règles. En ce qui concerne l'explosion en fosse, le transporteur a été interdit sur le site. Il termine en indiquant qu'il n'y a pas eu de contrôle DREAL sur l'entreprise visée et que les contrôles du SMEDAR vont être amplifiés en 2022 avec les caméras de contrôle.

### **Présentation ATHALYS par M. LECANU**

M. ROUZIES revient sur la stérilisation des œufs et demande pourquoi l'activité de lavage de camion diminue si fort.

M. LECANU indique que le trafic du boulevard industriel a beaucoup diminué suite à l'incendie du Pont Mathilde, et n'est pas revenu à son niveau antérieur. Il précise que cette activité devrait être stoppée début 2022 pour laisser de la place disponible sur le site. En ce qui concerne le plan de surveillance des odeurs liées à l'activité de stérilisation des œufs, il indique qu'il vise à objectiver les émissions d'odeurs de cette activité.

M. CORTINOVIS demande la nature de l'étude olfactive réalisée. Il souligne la création en cours d'un réseau de nez citoyens sur la zone de la métropole de Rouen Normandie.

M. LECANU indique que c'est suite aux plaintes qu'une nouvelle étude a été faite, qui a mis en évidence une légère hausse des odeurs et que des mesures techniques ont été prises. Il confirme que les entreprises de la zone Est (club des bords de Seine) sont candidates pour participer à un réseau de nez, mais souligne qu'il doute que les odeurs perçues à 1 km soient exclusivement en provenance d'ATHALYS.

M. CORTINOVIS confirme que la réalisation d'un profil olfactif permettrait de lever les doutes sur ce genre de problématique.

M. ROUZIES souligne que la subvention de l'agence de l'eau devrait conduire à la suppression des dépassements sur les rejets dans l'eau.

**Présentation SERAF par M. PABLOS**

M. ROUZIES revient sur la valorisation agricole des terrains après remise en état, et demande si des solutions émergent suite aux études lancées.

M. CHOPLIN confirme le travail en cours, et expose les tests en cours (poulaillers, plantation de myscanthus).

**Présentation TRIADIS par M. SCOTTÉ**

M. ROUZIES demande si un accord existe avec la métropole pour la collecte des déchets dangereux des ménages.

M. SCOTTÉ indique qu'il collecte l'ensemble des départements de l'Eure et la plupart de la Seine-Maritime, ainsi que tous les collèges et que le client principal est un éco-organisme.

M. ROUZIES demande si un suivi santé a été fait sur les employés de TRIADIS concernant les odeurs liées à l'incendie du 26 septembre 2019.

M. SCOTTÉ confirme que tous les employés de la zone ont fait l'objet d'un suivi. Les quelques personnes qui avaient des traces n'en ont plus eu à partir de 6 mois après l'incendie. Il ajoute que de nombreuses mesures ont été faites dans l'air extérieur et intérieur.

M. ROUZIES demande si TRIADIS sera partie prenante dans l'installation d'une pomperie incendie dans le secteur.

M. SCOTTÉ répond qu'ils le feront si nécessaire.

M. COUSIN indique que pour les prochaines CSS, un canevas de présentation sera formalisé de manière à uniformiser les formats. Il remercie les participants pour leur présence et pour la qualité des présentations et des échanges et lève la séance à 17h15.

  
Le Président  
Bernard COUSIN

Le Secrétaire  
  
Christophe HUART